

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Rocatelle SA, Bôle**
2.

Nom et siège de la nouvelle sàrl: Rocatelle S.à r.l., Bôle
3.

Décision de transformation par l'assemblée générale extraordinaire
4.

Date de la décision de transformation 27.03.2003
5.

Echéance de préavis des créances: **15.05.2003**
6.

Adresse pour la déclaration des créances: Rocatelle S.à r.l., c/o Bruno Recoing, rue des Croix 15b, 2014 Bôle
7.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions. La dette est reportée sur la nouvelle société à responsabilité limitée à défaut de manifestation contraire.
8.

Remarques: La reprise des actifs intervient avec effet rétroactif au 1.1.2003. Avertissement (836 CO): A défaut de manifestation contraire des créanciers de la SA dans le délai imparti sous chiffre 5, la nouvelle société (S.à r.l.) deviendra débitrice des créanciers de la SA.

Schaller Henri, Notaire et Avocat
2001 Neuchâtel

(00956180)